

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 Décembre 2022

REUNION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 20 Décembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Étaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise — DELHAU Francette —
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille – VILAIN Gérard – RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal – DELCAMBRE Jean-Charles - POULAIN Rémi – HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents : Mme BUEMI Lysiane - Mme COUSIN Cécile - Mr MOTTE Mickaël -

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	11
Présents	11	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	11	Abstentions	0

Date de convocation et d’Affichage :
16/12/2022

Délibération n°2022-05-01

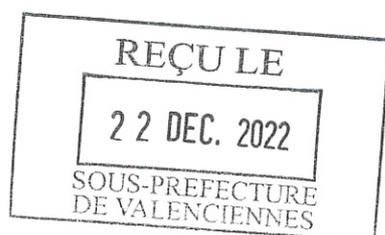
OBJET
**Approbation du Procès-verbal de la réunion
Du 08/11/2022**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le procès-verbal de la réunion du 08/11/2022 qui leur a été fourni avec la convocation de la réunion de ce jour.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix Pour, d’approuver le Procès-verbal de la réunion du 08/11/2022.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.



**Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER**



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 Décembre 2022

REUNION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 20 Décembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Etaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise — DELHAU Francette —
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille – VILAIN Gérard – RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal – DELCAMBRE Jean-Charles - POULAIN Rémi – HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés avant donné pouvoir :

Absents : Mme BUEMI Lysiane - Mme COUSIN Cécile - Mr MOTTE Mickaël -

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	11
Présents	11	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	11	Abstentions	0

Date de convocation et d’Affichage :
16/12/2022

Délibération n°2022-05-02

OBJET
LOTISSEMENT COMMUNAL N°1
DISSOLUTION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément à la délibération°
2022-04-06 en date du 08 Novembre 2022 il a été prononcé la dissolution du Budget du
Lotissement Communal n°1.

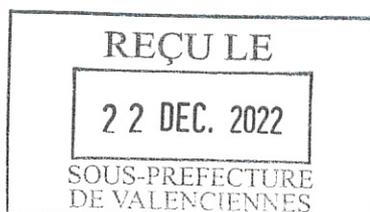
Il y a lieu de définir la date de dissolution de ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

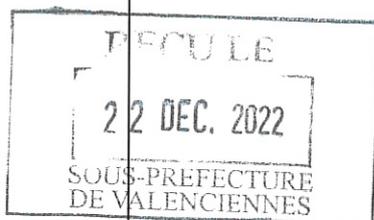
- **PRONONCE** la dissolution du Budget du Lotissement Communal n°1
au 31 Décembre 2022.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.

**Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER.**



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 Décembre 2022

REUNION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 20 Décembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Etaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise — DELHAU Francette —
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille – VILAIN Gérard – RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal – DELCAMBRE Jean-Charles - POULAIN Rémi – HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents : Mme BUEMI Lysiane - Mme COUSIN Cécile - Mr MOTTE Mickaël -

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	11
Présents	11	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	11	Abstentions	0

Date de convocation et d'Affichage :
16/12/2022

Délibération n°2022-05-03

**OBJET
DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative de crédits sur le budget de l'exercice 2022.

En effet, suite à un contrôle comptable, il s'avère que l'imputation du titre 113/2020 est incorrecte.

Afin de corriger la situation une décision modificative est nécessaire.

Cette Décision Modificative annule la précédente DM N°1 (Délibération n°2022-04-04)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de procéder à la décision modificative de crédits suivante, sur le budget de l'exercice 2022 :

CREDITS A OUVRIR				
RECETTES INVESTISSEMENT	Chapitre	Article	Objet	Montant
	13	1321	Subvention d'équipements non transférables - Etat et établissements nationaux	37 340.95
TOTAL				37 340.95
CREDITS A OUVRIR				
DEPENSES INVESTISSEMENT	Chapitre	Article	Objet	Montant
	13	1331	Fonds affectés à l'équipement transférables - DETR	37 340.95
TOTAL				37 340.95

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.

**Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER.**



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 Décembre 2022

REUNION ORDINAIRE



L'an deux mille vingt-deux, le 20 Décembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Etaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise — DELHAU Francette —

Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille - VILAIN Gérard - RAIS Philippe - BOUGAMONT

Pascal - DELCAMBRE Jean-Charles - POULAIN Rémi - HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents : Mme BUEMI Lysiane - Mme COUSIN Cécile - Mr MOTTE Mickaël -

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	11
Présents	11	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	11	Abstentions	0

Date de convocation et d’Affichage :

16/12/2022

Délibération n°2022-05-04

OBJET
DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il y a lieu de prévoir une décision modificative de crédits sur le budget de l’exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de procéder à la décision modificative de crédits suivante, sur le budget de l’exercice 2022 :

CREDITS A OUVRIR - DEPENSES				
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Article	Objet	Montant
	011	615231	Voiries	12 000,00
			TOTAL	12 000,00
CREDITS A REDUIRE - DEPENSES				
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Article	Objet	Montant
	022		Dépenses imprévues	12 000,00
			TOTAL	12 000,00

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 Décembre 2022

REUNION ORDINAIRE



L'an deux mille vingt-deux, le 20 Décembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Etaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise — DELHAU Francette —
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille – VILAIN Gérard – RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal – DELCAMBRE Jean-Charles - POULAIN Rémi – HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents : Mme BUEMI Lysiane - Mme COUSIN Cécile - Mr MOTTE Mickaël -

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	11
Présents	11	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	11	Abstentions	0

Délibération n°2022-05-05

OBJET
ALSH 2023
Fonctionnement, tarification,
rémunération du personnel
d'encadrement

Les Accueil de Loisirs fonctionneront pour cette année 2023 dans l'enceinte de l'Ecole, de la Salle Omnisports, et éventuellement dans la salle des Fêtes.

ALSH	Dates	Horaires de fonctionnement
Hiver	Du 13 Février au 24 Février	De 13h30 à 17h00
Printemps	Du 17 Avril au 28 Avril	
Eté	Du 10 Juillet au 28 Juillet	De 09h00 à 17h00
Automne	Du 23 Octobre au 03 Novembre	De 13h30 à 17h00

Seront accueillis les enfants âgés de 4 ans (avoir 4 ans le premier jour du centre) à 15 ans à l'ouverture du centre, sont acceptés les enfants domiciliés, scolarisés ou ayant un parent proche à Mastaing.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité ce qui suit :

Animateurs :

Le nombre d'animateurs à recruter dépend du nombre d'inscriptions, par conséquent le recrutement des animateurs fera l'objet d'arrêtés individuels de recrutement.

Rémunération du personnel d'encadrement :

La rémunération du personnel d'encadrement à l'exception du Directeur sera calculée par référence à un indice de la fonction publique territoriale et payée sur une base forfaitaire journalière déterminée par le rapport suivant :

→ ALHS HIVER : 8/30^{ème}

Animateurs Stagiaires / IB 382 - du grade d'Adjoint d'animation Echelle C1

Animateurs Titulaires / IB 387 – du grade d'Adjoint d'animation Echelle C1

→ ALSH PRINTEMPS : 7/30^{ème}

Animateurs Stagiaires / IB 382 - du grade d'Adjoint d'animation Echelle C1

Animateurs Titulaires / IB 387 – du grade d'Adjoint d'animation Echelle C1

→ ALSH ETE : 122 heures

Animateurs Stagiaires / IB 382 - du grade d'Adjoint d'animation Echelle C1

Animateurs Titulaires / IB 387 – du grade d'Adjoint d'animation Echelle C1

→ ALSH AUTOMNE : 7/30^{ème}

Animateurs Stagiaires / IB 382 - du grade d'Adjoint d'animation Echelle C1

Animateurs Titulaires / IB 387 – du grade d'Adjoint d'animation Echelle C1

Tarification de l'A.L.S.H de Mastaing
--

Plafonds annuels des ressources :

Les revenus du foyer pris en considération sont ceux de l'année en cours (L'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus est à produire obligatoirement.

A défaut, le tarif maximum sera appliqué.

Le revenu à prendre en compte sur l'avis est le revenu fiscal de référence de l'année tel qu'indiqué sur les avis d'imposition ou de non-imposition, ou à défaut une attestation CAF reprenant le quotient familial du mois.

En cas de changement significatif dans un foyer par rapport à la situation enregistrée dans l'avis d'imposition ou de non-imposition présentée, le revenu à prendre en compte sera celui arrêté par Monsieur le Maire ou son délégué au vu des justificatifs produits.

TARIFS DES DROITS D'INSCRIPTION :

ALSH des mois de Février, Avril et Octobre 2023

Tarif pour la période et par enfant *

	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
BAREME FAMILIAL	0€ à 450€	451€ à 600€	à partir de 601€
TARIF MASTINOIS	15€	16€	17€
TARIF EXTERIEUR	30€	32€	34€

ALSH DE JUILLET 2023

Tarif pour 1 semaine et par enfant (repas compris)

	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
BAREME FAMILIAL	0€ à 450€	451€ à 600€	à partir de 601€
TARIF MASTINOIS	25€	26€	27€
TARIF EXTERIEUR	50€	52€	54€

TARIFS SPECIFIQUES (EXTERIEURS) pour l'ensemble des ALSH = TARIFS × 2

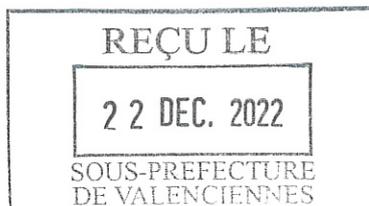
Conditions pour bénéficier du tarif Mastinois :

1. Résider sur la commune
2. Être scolarisé sur la commune
3. Avoir ses grands-parents domiciliés sur la commune

Le règlement est à effectuer via le portail mon espace famille intégralement lors de l'inscription pour que celle-ci soit prise en compte.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.

**Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER.**



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 Décembre 2022

REUNION ORDINAIRE



L'an deux mille vingt-deux, le 20 Décembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Etaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise — DELHAU Francette —
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille – VILAIN Gérard – RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal – DELCAMBRE Jean-Charles - POULAIN Rémi – HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents : Mme BUEMI Lysiane - Mme COUSIN Cécile - Mr MOTTE Mickaël -

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	11
Présents	11	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	11	Abstentions	0

Date de convocation et d'Affichage :

16/12/2022

Délibération n°2022-05-06

OBJET

**DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT
D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON
PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

ALSH 2023

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'en prévision des fonctionnements des accueils de loisirs, il est nécessaire de renforcer les services d'animation pour l'année 2023 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois, en application de l'article L.332-23-2° du code précité.

- A ce titre, seront créés, pour chacune des périodes suivantes :

ALSH Hiver (Du 13 au 24 Février 2023 inclus)

- ♦ Au maximum **6** emplois à temps non complet à raison de **8/30ème** (Base forfaitaire journalière) dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions **d'animateur diplômé** ;
- ♦ Au maximum **3** emplois à temps non complet à raison de **8/30ème** (Base forfaitaire journalière) dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions **d'animateur stagiaire**

ALSH Printemps (Du 17 au 28 Avril 2023 inclus)

ALSH Automne (Du 23 Octobre 2023 au 03 Novembre 2023 inclus)

- ♦ Au maximum **6** emplois à temps non complet à raison de **7/30ème** (Base forfaitaire journalière) dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions **d'animateur diplômé** ;
- ♦ Au maximum **3** emplois à temps non complet à raison de **7/30ème** (Base forfaitaire journalière) dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions **d'animateur stagiaire**

ALSH Eté (Du 10 Juillet 2023 au 28 Juillet 2023 inclus)

- ♦ Au maximum **10** emplois à temps non complet à raison de **122h/151,67** dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions **d'animateur diplômé** ;
- ♦ Au maximum **6** emplois à temps non complet à raison de **122h/151,67** dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions **d'animateur stagiaire**

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour copie conforme ;

Le Maire,

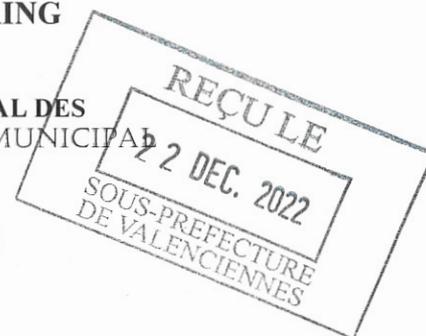
Ludovic AIGUIER



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 Décembre 2022

REUNION ORDINAIRE



L'an deux mille vingt-deux, le 20 Décembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Etaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise — DELHAU Francette —
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille – VILAIN Gérard – RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal – DELCAMBRE Jean-Charles - POULAIN Rémi – HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents : Mme BUEMI Lysiane - Mme COUSIN Cécile - Mr MOTTE Mickaël -

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	11
Présents	11	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	11	Abstentions	0

Date de convocation et d’Affichage :
16/12/2022

Délibération n°2022-05-07

OBJET
Délibération autorisant le maire à engager,
liquider et mandater les dépenses d'investissement
(dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice
précédent)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Article L1612-1 modifié par la **LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)***

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

*Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de **l'article L. 4312-6.***

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 663 400,00 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 165 850,00 €, soit 25% de 663 400,00 €

Les dépenses d'investissement concernées seront **réparties dans le chapitre 21.**

**Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés
Avant le vote du Budget Primitif 2023**

Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2022	Montant autorisé avant le vote du budget
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	663 400,00€	165 850,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 Décembre 2022

REUNION ORDINAIRE



L'an deux mille vingt-deux, le 20 Décembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Etaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise — DELHAU Francette —
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille – VILAIN Gérard – RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal – DELCAMBRE Jean-Charles - POULAIN Rémi – HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents : Mme BUEMI Lysiane - Mme COUSIN Cécile - Mr MOTTE Mickaël -

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	11
Présents	11	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	11	Abstentions	0

Date de convocation et d'Affichage :
16/12/2022

Délibération n°2022-05-08

OBJET
TRAVAUX DE RESTAURATION DU CALVAIRE
Dépôt du dossier de demande de subvention
Auprès du Conseil Régional

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2022-01-08 en date du 30 Mars 2022 l'autorisant à déposer auprès du Conseil Régional un dossier de demande de subvention relatif au projet de Restauration du Calvaire.

A ce jour, il y a lieu de déposer de nouveau ce dossier de demande de subvention, accompagné des devis actualisés.

Montant total estimé : 54 223,04€ HT

SUIVANT DEVIS DE :

- Sté D.T.R Réfection	35 766,61 € HT
- Les Forges du Hainaut / Portail et grilles de clôture en fer forgé	6 300,33 € HT
- Les Forges du Hainaut Double-portillon et garde-corps en fer forgé	4 863,10 € HT
- Mathilde CHAMPDAVOINE Conservation-restauration de sculptures	(Option 2) 7 293,00 € HT

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et de signer les conventions ainsi que tous documents nécessaires.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 Décembre 2022

REUNION ORDINAIRE



L'an deux mille vingt-deux, le 20 Décembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Etaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise — DELHAU Francette —

Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille – VILAIN Gérard – RAIS Philippe - BOUGAMONT Pascal – DELCAMBRE Jean-Charles - POULAIN Rémi – HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents : Mme BUEMI Lysiane - Mme COUSIN Cécile - Mr MOTTE Mickaël -

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	11
Présents	11	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	11	Abstentions	0

Date de convocation et d'Affichage :
16/12/2022

Délibération n°2022-05-09

**Demande d'AVENANT au fonds de concours de la CAPH
REFECTION DU CALVAIRE**

Vu le Code Générales des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n°2004-809 en date du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les crédits ouverts,

Vu la délibération n°21/080 du Conseil Communautaire de la CAPH en date du 12 Avril 2021 relative à la politique de solidarité communautaire et à contribution de la CAPH au soutien de l'investissement local par la mise en place d'un dispositif de fonds de concours aux communes membres, et ce, dans les conditions définies à la Loi n°2004-809 susvisée.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De solliciter la CAPH un AVENANT au fonds de concours pour l'opération d'investissement suivante : RESTAURATION DU CALVAIRE**

Montant total estimé : 54 223,04 € HT

SUIVANT DEVIS DE :

- Sté D.T.R Réfection	35 766,61 € HT
- Les Forges du Hainaut / Portail et grilles de clôture en fer forgé	6 300,33 € HT
- Les Forges du Hainaut Double-portillon et garde-corps en fer forgé	4 863,10 € HT
- Mathilde CHAMPDAVOINE Conservation-restauration de sculptures (Option 2)	7 293,00 € HT

Le plan de financement de cette opération, avenant inclus, serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
		Subvention attendue REGION 50%	27 111,52 €
FORGES DU HAINAUT - portillon et garde-corps	4 863,10 €		- €
FORGES DU HAINAUT - portail et grille de clôture	6 300,33 €		
RESTAURATION DU CHRIST	7 293,00 €		
Ets DELATOIR	35 766,61 €		- €
Coût du projet HT	54 223,04 €		
TVA (10 %)	3 576,66 €	FCTVA (16,404 % du TTC)	7 099,17 €
TVA (20 %)	3 522,51 €	Autofinancement communal (total dépenses TTC - subventions - FCTVA)	27 111,52 €
TOTAL DES DEPENSES	61 322,21 €	TOTAL DES RECETTES	61 322,21 €

Fonds de concours maximum pouvant être attribué par la CAPH (maximum 50 % de l'autofinancement) =	13 555,76 €
---	--------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'accepter** ce projet pour un montant estimé de **54 223,04 € HT**
- **De solliciter** de la CAPH l'attribution d'un fonds de concours pour cette opération
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.



Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 Décembre 2022

REUNION ORDINAIRE



L'an deux mille vingt-deux, le 20 Décembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Étaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise — DELHAU Francette —

Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille – VILAIN Gérard – RAIS Philippe - BOUGAMONT

Pascal – DELCAMBRE Jean-Charles - POULAIN Rémi – HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents : Mme BUEMI Lysiane - Mme COUSIN Cécile - Mr MOTTE Mickaël -

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	11
Présents	11	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	11	Abstentions	0

Date de convocation et d’Affichage :

16/12/2022

Délibération n°2022-05-10

OBJET
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal comme suit : **Création du poste d’Adjoint d’animation principal 1^{ère} classe**

FILIERE	GRADE	Modification	Observation
ADMINISTRATIVE	1 Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe 35h	CREATION suite à un avancement de grade	Poste pourvu
	1 REDACTEUR Principal de 1 ^{ère} classe Fonction de Secrétaire de Mairie		Poste vacant
	1 ADJOINT ADMINISTRATIF Principal 2 ^{ème} classe 35h		Poste vacant
	1 ADJOINT ADMINISTRATIF 2 ^{ème} classe 35h		Poste vacant
TECHNIQUE	1 ADJOINT TECHNIQUE Principal de 2 ^{ème} classe « ESPACES VERTS ET BATIMENTS »		Poste pourvu
	1 ADJOINT TECHNIQUE Principal de 2 ^{ème} classe « ECOLE »		Poste pourvu
	1 ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 32h		Poste pourvu
	3 ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX 2 ^{ème} classe « ESPACES VERTS ET BATIMENTS » 35h		Postes pourvus
	1 ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2 ^{ème} classe ESPACES VERTS ET BATIMENTS 35h		Poste vacant
ANIMATION	1 ADJOINT D’ANIMATION Principal 1 ^{ère} Classe SERVICE JEUNESSE 35h		Poste vacant
	1 ADJOINT D’ANIMATION Principal 2 ^{ème} Classe SERVICE JEUNESSE 35h		Poste pourvu
	1 ADJOINT D’ANIMATION de 2 ^{ème} classe. SERVICE JEUNESSE 35h		Poste vacant
	1 ADJOINT D’ANIMATION de 2 ^{ème} classe « ESPACE NUMERIQUE » 35h		Poste pourvu

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité, la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme repris ci-dessus.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER

